

la méthode à suivre pour modifier la constitution du Canada.

Puisque la conférence qui doit s'ouvrir le 10 janvier est convoquée par votre gouvernement, c'est à vous qu'il appartient de décider s'il doit y avoir un ordre du jour. Toutefois, comme la plupart des représentants provinciaux désireront retourner le plus tôt possible dans leur province afin d'y préparer l'ouverture de la session provinciale, le gouvernement de la Saskatchewan estime que l'établissement d'un ordre du jour contenant les divers points à discuter épargnerait beaucoup de temps et permettrait d'en arriver plus rapidement à des conclusions utiles. Il se peut, d'autre part, que le gouvernement fédéral soit disposé à présenter aux provinces certaines propositions précises à débattre sur la façon de modifier la constitution du Canada dans des domaines intéressant à la fois le gouvernement fédéral et les provinces.

Le gouvernement de la Saskatchewan approuve entièrement votre projet d'une conférence fédérale-provinciale générale au début de l'automne de 1950. D'ailleurs, depuis l'ajournement *sine die* de la conférence fédérale-provinciale précédente, le 3 mai 1946, nous préconisons la tenue d'une nouvelle conférence. Quand je vous ai écrit, le 15 juillet dernier, j'espérais que votre gouvernement jugerait opportun de convoquer une conférence générale cet automne. Votre réponse du 18 août nous a grandement désappointés. Vous avez affirmé alors:

"Je ne suis pas convaincu, toutefois, que le meilleur moyen de nous acquitter de ce devoir serait de convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale générale."

Nous sommes heureux que vous soyez revenu sur votre décision et que vous soyez disposé à convoquer une conférence à l'automne de 1950, bien que nous soyons déçus, naturellement, qu'elle ait lieu si tard. La tenue d'une réunion à l'automne de 1950 marquera un intervalle de plus de quatre ans depuis l'ajournement de la conférence précédente. C'est retarder trop longtemps et sans motif, à notre avis, la convocation d'une conférence qui étudiera les nombreux et épineux problèmes auxquels la dernière conférence n'avait pas apporté de solution. Lorsque sept des gouvernements provinciaux ont conclu des accords fiscaux avec le gouvernement fédéral, ils croyaient qu'on donnerait suite, en tout ou en partie, à certaines des propositions touchant la sécurité sociale qui avaient été formulées à la conférence de la reconstruction tenue en 1945. La perspective de retarder encore de dix mois ou un an la discussion de ces importantes questions nous inquiète profondément.

Le gouvernement de la Saskatchewan sera heureux de vous communiquer, d'ici quelques mois, les propositions qu'il voudrait voir mettre à l'étude à la conférence générale que vous avez l'intention de convoquer à l'automne de 1950. J'espère que nous pouvons prendre pour acquis que la discussion portera principalement sur les vœux de la commission Rowell-Sirois, nommée par le gouvernement fédéral et dont les propositions n'ont pas encore été mises à exécution. En outre, j'espère que les propositions formulées par le gouvernement fédéral en août 1945, propositions qui n'auraient donné suite au rapport Rowell-Sirois qu'en partie seulement, figureront aussi à l'ordre du jour et serviront de base à la discussion.

Le gouvernement de la province de Saskatchewan est disposé à collaborer autant qu'il le pourra, tant à la conférence du 10 janvier qu'à celle que vous avez l'intention de convoquer à l'automne de 1950, mais je crois devoir affirmer en toute franchise qu'à notre avis, il aurait fallu intervertir l'ordre des conférences. S'il y a lieu de discuter la méthode à employer pour modifier la constitution du Canada et pour redistribuer les obligations

du pouvoir central et des gouvernements provinciaux, il faudrait certes, tout d'abord, bien préciser les obligations financières que devront assumer les divers gouvernements. Je ne vois pas très bien comment nous pouvons discuter les devoirs d'ordre constitutionnel que nous pourrions assumer, sans connaître les ressources financières dont nous disposerons. Cependant, votre gouvernement ayant cru bon de convoquer tout d'abord la conférence relative à la constitution et de convoquer ensuite la conférence générale, nous travaillerons de notre mieux pour assurer le succès de ces deux conférences, même si nous sommes convaincus que les problèmes qu'on y discutera sont indivisibles et que nous devons jouir d'une grande latitude durant l'étude de ces questions.

Votre tout dévoué,

T. C. Douglas.

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 19 décembre 1949.

L'honorable T. C. Douglas,  
Premier ministre de la Saskatchewan,  
Hôtel du gouvernement,  
Regina (Saskatchewan).

Monsieur le premier ministre,

Votre lettre du 10 décembre m'a été remise aujourd'hui, à mon retour après une brève absence d'Ottawa.

Je suis heureux d'apprendre que le gouvernement de la Saskatchewan appuie ma proposition d'une conférence générale pour le début de l'automne de 1950. Comme je le disais dans ma lettre du 7 décembre, le programme de cette conférence, quant aux questions qui y seront étudiées, dépendra des vues qu'exprimeront à ce sujet les gouvernements intéressés. Vous m'obligeriez beaucoup en me communiquant d'ici quelques mois vos propositions au sujet des questions dont votre gouvernement recommande la discussion. D'ici là, je m'abstiendrai d'exposer les vues du gouvernement fédéral comme aussi de commenter les diverses observations que vous formulez dans le troisième alinéa de votre lettre quant à l'opportunité du moment proposé pour la tenue d'une conférence générale et quant à la mise en œuvre des propositions antérieures.

Pour ce qui est du programme de la conférence sur la modification de la constitution, qui s'ouvrira le 10 janvier, et des propositions précises qui y seront soumises, mes collègues et moi avons pris note de vos observations et les examinerons soigneusement à la lumière des vues exprimées par les premiers ministres des autres provinces.

L'idée que l'ordre des deux conférences projetées aurait dû être interverti nous a quelque peu étonnés. A notre avis, cette opinion résulte d'un malentendu quant à la portée de la réunion de janvier. Comme je le disais dans mes lettres du 14 septembre et du 7 novembre, et de nouveau dans ma lettre du 7 décembre, notre but en proposant cette conférence, c'est de chercher à établir une méthode satisfaisante pour modifier la constitution canadienne. Nous n'avons pas proposé l'examen d'une "nouvelle répartition" des obligations du dominion et des provinces. Et le gouvernement fédéral ne projette pas non plus de proposer d'amendements de cette nature lors de la conférence.

Nous désirons l'adoption, au Canada, d'une méthode qui nous permette d'apporter les amendements qui pourront être nécessaires à l'avenir. A la conférence générale projetée pour l'automne